

# Vieux, escroqués, ruinés et expulsables

Antonin et Marinetta n'arrivent plus à payer leur loyer. Ils ont été condamnés à quitter leur appartement

Parfois, elle oublie le français. Seuls viennent les mots en hongrois, les mots de l'enfance. Des mots qu'elle murmure, bribes décousues de presque cent ans de vie, guère plus que le silence. Marinetta (1) a 94 ans et la maladie d'Alzheimer. Antonin, son mari, la regarde tendrement, elle si légère, si rêle à la fenêtre, le regard noyé dans le jointain, dans les souvenirs. Il dit qu'« elle est retournée dans le pays de l'enfance ». Elle échappe parfois au réel. Un réel qu'Antonin voudrait oublier lui aussi.

Il rêvait d'une autre vie. D'une autre fin. À 84 ans, il a tout perdu, à cause d'un escroc... Il n'a plus rien. On lui a tout volé, jusqu'à la sueur de son front. Il n'a plus rien que des dettes. Antonin doit 150 000 euros à son propriétaire. Ruiné, il a été condamné à quitter l'appartement de Cimiez où il pensait finir ses jours paisiblement. Il n'y a pas si longtemps, pourtant, ils vivaient très confortablement. Arrivé en France en 1949, le couple



À 94 et 84 ans, Marinetta et Antonin n'ont plus rien.



(Photo Laurent Thureau)

avait monté une entreprise de décoration, avait bien réussi, avait des économies. « Plus de 400 000 euros », explique Antonin. 400 000 euros qu'il avait confiés à un banquier hongrois, « son meilleur ami de lycée » qu'il considérait comme « un frère ». Avec ce placement qui rapportait entre 10 et 13 % et « une retraite de 1 500 euros », le couple n'avait aucune difficulté à honorer son loyer de 800 euros à

l'époque et de quelque 1 000 euros aujourd'hui. « Hélas, mon ami est mort, raconte Antonin. Son fils a repris ses affaires... Et aurait dilapidé le bas de laine d'Antonin et de Marinetta. Un procès est en cours en Hongrie. Antonin garde l'espoir — mince — qu'il obtiendra réparation « mais dans les pays de l'Est, tout est compliqué... » En attendant, ça fait plusieurs an-

nées maintenant qu'Antonin n'arrive plus à payer le loyer (2) et vit au bord du gouffre. « Je suis devenu un mauvais payeur par cruelle nécessité », reconnaît douloureusement le vieux monsieur à la dignité blessée. La justice française a condamné le couple à quitter son appartement. Mais Antonin et Marinetta n'ont plus les moyens de se loger dans le parc privé. En mars dernier, ils ont été reconnus « prio-

ritaires et devant être relogés d'urgence » dans le cadre de la loi Dalo (Droit au logement opposable). Vendredi dernier, à quelques jours de la trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars), on leur a annoncé que la police viendrait les déloger. Ils ont fait leurs cartons et attendu la mort dans l'âme. La police n'est pas venue... Ils sont été sauvés in extremis par une circulaire de la ministre du Logement Cécile Duflot, qui demande aux préfets de cesser les expulsions des « familles Dalo » sans relogement préalable. Un répit, un sursis, qui ne résout rien selon M<sup>e</sup> Frédéric Carrez, le conseil d'Antonin et de Marinetta.

La préfecture indique que quatre propositions ont été faites au couple qui les a refusées. L'avocat dément et a déposé un recours contre l'Etat devant le tribunal administratif : « Le préfet devait les reloger avant le 27 septembre : il faut qu'il applique la loi ! »

L.B.

lbruyas@nicematin.fr

1. Les prénoms ont été modifiés.

2. Le propriétaire du couple n'a pas pu être joint.